

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 Décembre 2016

Auteur : S. CHEVILLARD	Date réunion : 15/12/2016
Référence : CRR-2016-12-15	Etat : VALIDE
<p>PRESENTS</p> <p>R. BONNEFOY I. RAYET S. CHEVILLARD E. JOUVE F. SALEIL S. PEAGNO T. GUIBERT L. HENRY B. DE COLIGNY P. GALLOIS J. CHEVRIER J. JURINE Y. CHARASSE G. DUMAS J. CHAUME G. SABOT</p>	<p>ABSENTS EXCUSES</p> <p>P. DOSSO</p> <hr/> <p>ABSENTS NON EXCUSES</p>

Ordre du jour

- **BIA : Activité 2016 / 2017**
- **Vols découvertes : Synthèse de la réunion des pilotes habilités et modification du règlement intérieur.**
- **Moteur QI.**
- **Conditions financières des vols effectués pour le compte de l'aéroclub (convoyage pour maintenance par exemple).**
- **Radio 8,33 : Aide européenne**
- **Essai P2010 avec hélice pas variable.**
- **Équipement du DR400-160**
- **Trésorerie**
- **Informations diverses**

1. BIA : ACTIVITE 2016 / 2017

Yvon Charasse a fait lecture des informations fournies par Pierre Dosso concernant le BIA dont voici le détail :

1/ Formateurs et INSCRITS 2016 2017 :

Formateurs BIA Titulaires du CAEA	Etablissements	Nombre	TOTAL
Pascal VILAIN	LYCEE E . MIMARD ST ETIENNE	24	34
	COLLEGE ST JOSEPH ST JUST ST RAMBERT	8	
	CANDIDATS LIBRES	2	
Pierre DOSSO	LYCEE F MAURIAC FOREZ LYCEE PIERRE DESGRANGES ANDREZIEUX	18	34
	LYCEE DES HORIZONS CHAZELLES SUR LYON	16	
Philippe RAMBEAU	COLLEGE A GUICHARD VEAUCHE	17	28
	LYCEE ST PIERRE MONTROND LES BAINS	11	
Alex BASSON	COLLEGE PORTAIL ROUGE SAINT ETIENNE	7	7
Jean Marc MONDON	GROUPE LA SALLE SAINT ETIENNE	11	11
Jacques FAYOLLE	COLLEGE HONORE D'URFE SAINT ETIENNE	6	6
Florian AVENAS	COLLEGE GAMBETTA SAINT ETIENNE	12	12
totaux:	11 établissements scolaires	132	132 Elèves

Autres formateurs BIA titulaires du CAEA

Annie PAUTEVIN

Yvon CHARASSE

Au total 9 formateurs BIA aux Ailes Foréziennes et 132 élèves pour l'année scolaire 2016-2017 donc 132 heures de vol et on peut espérer environ 5 inscriptions à l'Aero Club.

2/ Sorties BIA

- Samedi 28 janvier 2017 Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget – Salon des formations et métiers Aéronautiques.

Il y aura environ 40 élèves des différents établissements.

Les pilotes et membres du CA sont invités à venir accompagner les élèves et les formateurs BIA pour cette journée. Aller/ Retour en TGV dans la journée. TGV de St Etienne de 6h13. Retour par le TGV qui arrive à 21h47.

- Musée de Corbas : un mercredi après midi – Bus de la ville d'Andrézieux - La date n'est pas encore fixée.

3/ Pilotes Baptêmes – Pilotes pour les vols BIA

Concernant la discussion sur les pilotes baptêmes qui a lieu lors de ce CA.

Les formateurs BIA titulaires du CAEA font les vols BIA à condition qu'ils soient pilotes baptêmes et déclarés à l'assureur.

Philippe Rambeau demande au CA si la règle des 25 heures payées par le pilote s'applique aux formateurs BIA qui font les vols avec leurs élèves ? Autrement dit si les heures vols BIA peuvent rentrer dans ces 25 heures ?

Réponse du Conseil Administration : Oui, les heures BIA comptent dans les 25 heures de vol obligatoires pour être habilité Baptême. L'association « Les Ailes Foréziennes » est reconnaissante de leur engagement comme formateur BIA qui bénéficie grandement à la pérennité de l'aéroclub par l'apport d'heures de vol et de nouveaux élèves chaque année.

A noter que les formateurs BIA donnent de leur temps et s'investissent pour la promotion de notre Aéroclub. Pour vous en rendre compte, les membres du CA sont invités à participer à des cours BIA.

2. VOLS DECOUVERTES : SYNTHESE DE LA REUNION DES PILOTES HABILITES ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR.

Le compte rendu de la réunion du 26/11 a été fait par Laurent Henry.

Condition des vols « découvertes » :

30min entre décollage et atterrissage. Le temps de roulage n'est plus décompté.

Conditions pour être pilote baptême :

- 200h mini depuis le brevet pilote
- 25h de vol sur 12 mois glissants
- Certificat médical de moins d'un an pour les pilotes de plus de 50 ans
- Certificat médical de moins de deux ans pour les pilotes de moins de 50 ans

Le C.A a entériné la proposition de modification du règlement intérieur : Les pilotes autorisés baptême doivent avoir 25h de vol glissants sur 12 mois **payées** au club.

Les bons doivent être remis avant le vol. Il n'est pas nécessaire de faire mention de la police d'assurance sur le bon. L'inscription de la convention de Varsovie est suffisante.

Pour les enfants de moins de 2 ans, un siège auto est obligatoire. Il sera demandé aux parents de prendre leur siège auto. Cependant, il est extrêmement rare qu'un enfant de moins de 2 ans fasse un vol découverte.

Briefing de sécurité doit être fait avant le vol.

Une plaquette doit être créée (voir chapitre SGS) → Action Yvon Charasse et Serge Péagno.

3. MOTEURS AVIONS

Le moteur du QI va être changé en décembre 2016 pendant la GV qui est en cours. En effet, lors de la dernière vidange, Jean-Luc a retrouvé dans l'huile de la limaille qui proviendrait d'une usure anormale de l'arbre à came. Ce changement devait se faire l'hiver prochain 2017/2018. Il restait environ 300h de potentiel avec la prolongation. Prix : 30KEUR.

Le moteur du RK va être changé. Il reste un potentiel environ 30h.

Le moteur du SF est HS. Enormément de limaille de fer a été trouvée dans le filtre à huile. Le moteur avait 700h. Il lui restait donc environ 1500h. Un diagnostic va être réalisé par Rectimo (Chambéry) pour trouver l'origine du problème.

4. CONDITIONS FINANCIERES DES VOLS EFFECTUES POUR LE COMPTE DE L'AEROCLUB (CONVOYAGE POUR MAINTENANCE PAR EXEMPLE)

La répartition des frais se fait de la façon suivante :

- 50% par le club
- 50% pour le pilote.

5. RADIO 8,33 : AIDE EUROPEENNE

Il reste 2 radios à changer : TF et HI. Les changements se feront au printemps. Le vote de la subvention aura eu lieu à ce moment et nous pourrons bénéficier d'une aide européenne. Pour les radios déjà installées, il est peu probable que les aides soient rétroactives.

Il faut également changer les radios pour les ballons.

6. ESSAI P2010 AVEC HELICE PAS VARIABLE.

Taux de montée : 100 à 200 ft/min de plus que P2010 actuel.

L'écart de performance n'est pas franc !

Prix du kit 20KEUR + 25 à 30 heures de mécanique pour le montage.

L'hélice à pas variable a un potentiel horaire.

Roger Bonnefoy a demandé au revendeur Tecnam une offre de reprise de notre P2010 contre un P2010 à pas variable. A suivre ...

Décision du CA : On attend. De plus, une nouvelle hélice métallique à pas fixe serait en cours d'homologation pour le P2010.

7. ÉQUIPEMENT DU DR400-160

Avec la disparition à moyen terme des ILS et VOR, l'avionique de notre nouveau DR400-160 pourrait devenir obsolète. Nous avons donc demandé une offre à Robin pour avoir une configuration EFIS (PDF MDF) en position gauche. Cette nouvelle configuration aurait un surcoût d'environ 8000 EUR.

Décision du CA :

16 voix Pour + 1 abstention.

Le CA donne son accord pour demander à Robin la modification de la configuration de l'avionique.

8. TRESORERIE

Avion :

Il y eu des dépenses non prévues : changement moteur et GV du QI.

Des dépenses supplémentaires sont à prévoir avec le remplacement du moteur du SF

Notre bonne trésorerie nous permet d'absorber ces aléas.

Ballon :

- Dépenses : 32000 EUR dont 2500 EUR de maintenance (Il y a eu peu de maintenance cette année).
- Recettes : 46000 EUR. Le vol « découverte » ballons est très demandé et génère beaucoup d'activités. Les pilotes ballons sont en sous effectifs pour assurer tous les vols. L'activité ballon « embauche » !

Une nouvelle enveloppe a été achetée pour 20KEUR. Il s'agit d'un ballon de 2550m3. Cette enveloppe sera mise en service lorsqu'une des enveloppes actuelles sera défectueuse.

9. SGS

Toute personne devant franchir le portillon d'accès aux pistes et hangars doit s'inscrire sur le cahier. Des contrôles sont toujours possibles !

L'évolution annoncée de FTO vers un nouveau statut dénommé DTO (Declared Taining Organisation) consacre le principe suivant:

- Pas de documents à rédiger dans un format imposé (manuel, SGS, revues, rapports, etc.)
- Pas de SGS formel mais une politique de sécurité qui sera évaluée sur ses résultats et non pas sur sa documentation.

La FFA nous a fourni des outils participant à cette politique de sécurité : autodiagnostic, système de saisie et d'exploitation des retours d'expérience REXFFA.

De son coté la DGAC nous a communiqué un modèle d'audit interne de la sécurité, après examen de ce document nous pouvons en conclure que notre AERODIAGNOSTIC est parfaitement compatible avec ces exigences.

Le règlement européen Transport Privé Part-NCO précise que nos passagers doivent être informés, avant le vol, des consignes de sécurité. La fiche prévue pour les "vols découverte" remplira cette fonction, elle pourra servir de mémo pour les explications verbales du Commandant de Bord.

10. INFORMATIONS DIVERSES

Sortie club à la Ferté Allais pour visiter le musée : A organiser sur Mai / Juin 2017.

Mongolfiades 2017 → Dernier WE juin.

Stage « Mirauds volants » :

2 jours de pluie sur 4 jours qui ont été mis à profit pour faire :

- Amphis cabine sur avion et ULM
- Ateliers radio avec et par Jean Louis Testut

22 heures de vol ont été réalisées dont 13 heures le samedi.

Il y a eu 4 réussites PPL parmi les membres des Mirauds Volants !

11. PROCHAINE REUNION

Dimanche 15 Janvier 2017 après AG

A vos agendas !

ANNEXE 1 : FEUILLE D'EMARGEMENT


**AERO-CLUB
LES AILES FOREZIENNES**
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15/12/2016
FEUILLE D'EMARGEMENT**

NOM	EMARGEMENT	POUVOIR
R. BONNEFOY		
Y. CHARASSE		P. DOSSO
J. CHAUME		
S. CHEVILLARD		
J. CHEVRIER		
B. DE COLIGNY		
P. DOSSO	Excusé	Y. CHARASSE
G. DUMAS		
P. GALLOIS		
T. GUIBERT		
L. HENRY		
E. JOUVE		
J. JURINE		
S. PEAGNO		
I. RAYET		
G. SABOT		
F. SALEIL		